LE DÉPARTEMENT

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU VAR

Résumé non technique du Rapport Environnemental

Avril 2016

Sommaire

1. ÉLEMENTS DE CADRAGE 4

1.1. QU'EST-CE QU'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ? 4
1.2. METHODOLOGIE GENERALE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 4

2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT AVANT L'ELABORATION DU PPG-BTP 5

2.1. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA GESTION DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP DANS LE VAR 5
2.2. ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CAS OU LE PLAN NE SERAIT PAS MIS EN ŒUVRE 9
2.2.1. PRESENTATION GENERALE DU SCENARIO « LAISSER-FAIRE» 9
2.2.2. EFFETS NOTABLES PROBABLES SUR L'ENVIRONNEMENT DU SCENARIO « LAISSER-FAIRE» 10

3. SCENARIOS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP ENVISAGEABLES 12

3.1. DESCRIPTION DES SCENARIOS POTENTIELS 12
3.2. COMPARAISON DES SCENARIOS POTENTIELS 13

4. EFFETS NOTABLES PROBABLES DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT 14

4.1. RAPPEL DES OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PLAN 14
4.2. EFFETS NOTABLES PROBABLES DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT 15

5. MESURES D'EVITEMENT OU DE REDUCTION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT PREVUES PAR LE PLAN 16

5.1.1. MESURES CONCERNANT LES INSTALLATIONS A CREER 16
5.1.2. MESURES CONCERNANT L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET A VENIR 16
5.1.3. MESURES CONCERNANT LES RESSOURCES NATURELLES ET ENERGETIQUES 16
5.1.4. MESURES CONCERNANT L'OPTIMISATION DES TRANSPORTS 17
5.1.5. MESURES VISANT A LIMITER LES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS DU BTP 17

6. METHODOLOGIE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP 18

LISTE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DE SUIVI DU PLAN 18

7. CONCLUSION 19

Liste des illustrations

Figure 1 : Bilan des émissions de GES de la gestion des déchets issus des chantiers du BTP en 2014, 2021 et en 2027 15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux enjeux de la prévention et de la gestion des Déchets issus des chantiers du BTP dans les Bouches-du-Rhône 8
Tableau 2 : Perspectives d'évolution quantitative de la production de déchets inertes du BTP à l'horizon 6 ans (2021) et de 12 ans (2027) 9
Tableau 3 : Quantités de Déchets Inertes par filières de traitement pour le scénario « Laisser-faire » 10
Tableau 4 : Synthèse des flux de matériaux inertes attendus dans le cadre du scénario volontariste à l'échéance 6 et 12 ans 12
Tableau 5 : Synthèse comparative des scénarios 13
Tableau 6 : Tableau récapitulatif des objectifs du Plan 14
Tableau 7 : Liste des indicateurs environnementaux retenus dans le cadre du suivi du Plan 18

1. Éléments de cadrage

1.1. Qu'est-ce qu'une évaluation environnementale ?

L'évaluation environnementale d'un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du BTP (PPG-BTP), comme celle d'autres documents de planification, est réalisée par le maître d'ouvrage. Elle consiste à intégrer les enjeux environnementaux et sanitaires tout au long de la préparation d'un projet, d'un plan ou d'un programme et du processus décisionnel qui l'accompagne : c'est une aide à la décision. Elle rend compte des effets prévisibles et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés. Elle vise ainsi à prévenir les dommages, ce qui s'avère en général moins coûteux que de gérer ceux-ci une fois survenus. Elle participe également à la bonne information du public et des autorités compétentes.

La réglementation en vigueur détaille le contenu d'une évaluation environnementale, qui doit présenter :

- L'état initial de l'environnement avant l'élaboration du PPG-BTP, qui présente les effets de la gestion actuelle des déchets issus de chantiers du BTP au regard des atouts et contraintes environnementaux du territoire,
- Les impacts potentiels des scénarios envisagés afin d'améliorer la prévention et la gestion des Déchets issus de chantiers du BTP,
- Les effets environnementaux probables de la mise en œuvre du scénario retenu par la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan,
- Les préconisations pour limiter certains impacts,
- Le suivi environnemental qui sera mis en place.

Les fondements juridiques :

- **Directive européenne n° 2001-42 du 27 juin 2001 sur l'évaluation des incidences de certains plans et programmes ;**
- **Art. L.122-4 à L. 122-11 du Code de l'Environnement ;**
- **Décrets n°2005-608, n°2005-613 du 27 mai 2005 et n°2012-616 du 2 mai 2012 ;**
- **Ordonnance n°2004-489 du 3 juin ;**
- **Circulaires des 12 avril et 25 juillet 2006.**

1.2. Méthodologie générale de l'évaluation environnementale

Les effets de la prévention et de la gestion des déchets, actuels ou à venir, sont analysés dans leur intégralité, de la collecte des déchets à leur traitement final, en passant par toutes les étapes de transport et de préparation potentielles (tri, recyclage…). Ils comprennent également les effets induits par les déchets produits hors du département, mais traités dans les installations du territoire, et inversement.

2. État initial de l'environnement avant l'élaboration du PPG-BTP

Comme toute activité humaine, la gestion des déchets a des impacts sur l'environnement, mais elle permet également de réduire des impacts qui seraient bien plus importants si aucune action structurée n'était mise en place :

- Réchauffement climatique : les gaz à effet de serre (le méthane, le dioxyde de carbone, le protoxyde d'azote, …) sont émis principalement lors de la collecte, du transport et des étapes de préparation des déchets au recyclage,
- Émissions dans l'eau, dans l'air et risques sanitaires : les différentes étapes de la gestion des déchets peuvent apporter des contributions négatives, notamment si les prescriptions réglementaires ne sont pas respectées,
- Nuisances (bruit, odeurs, trafic) : celles-ci concernent les populations riveraines et le personnel de la collecte et du traitement des déchets.

Les différentes réglementations en vigueur, qui encadrent cette gestion et en particulier les infrastructures qu'elle implique, permettent de maîtriser et de réduire ces impacts.

Enfin, certaines émissions supplémentaires peuvent être évitées grâce au recyclage matière et organique.

Le recyclage matière participe également à l'économie de ressources en matières premières et à la préservation des sols.

2.1. Enjeux environnementaux de la gestion des déchets issus de chantiers du BTP dans le VAR

L'analyse des enjeux environnementaux du territoire au regard des impacts potentiels de la gestion des déchets en 2014 a permis de faire émerger les enjeux prioritaires :

- La qualité de l'air,
- La maîtrise de l'énergie,
- Les ressources naturelles.
- La qualité des eaux,
- Les nuisances,
- Les risques sanitaires.

Les impacts de la gestion des déchets sur ces dimensions de l'environnement peuvent être réduits par différents leviers, souvent complémentaires :

- La réduction de la production de déchets issus du BTP par la prévention et l'écoconception,
- L'augmentation de la valorisation matière des déchets issus des chantiers du BTP via le tri et le recyclage,
- La réduction des transports de déchets et l'usage de transports alternatifs.

Dimensions de l'environnement	Sous-dimensions	Impact(s) de la gestion des déchets	Enjeu(x) identifié(s) lié(s) à la gestion des déchets	Priorité
POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX	Air	La gestion des déchets (transport des déchets et traitement des DND du BTP) contribue aux émissions de CH_4, de N2O et de CO2 total du département.	• Optimisation du trafic routier en développant le principe de proximité de traitement des déchets du BTP. • Réduction des tonnages de DND enfouis (Prévention, recyclage et prétraitement). • Maîtrise des émissions des gaz à effet de serre (CH4 et CO2 fossile en particulier) et des métaux lourds.	Fort
	Eau	1) La gestion des déchets contribue aux émissions dans l'eau de quelques métaux.	• Prévention de la toxicité des déchets non dangereux issus de chantiers du BTP en mélange stockés (extraction des DEEE et des déchets dangereux diffus avant stockage ultime). • Réduction et stabilisation des tonnages de DND du BTP enfouis (prévention, recyclage et prétraitement). • Maîtrise des émissions de métaux lourds, de MES, COT, Hydrocarbures, Cl, NO2-, NO32- dans les eaux superficielles et souterraines du département.	Moyen
		2) Des impacts potentiels sont identifiés en fonction de la présence de dépôts sauvages	• Limiter les dépôts sauvages	Moyen
	Occupation des sols / sites et sols pollués	Le système de gestion des déchets ne consomme qu'une faible partie de la superficie du département	• Préserver les sols et leurs ressources en favorisant le recyclage des déchets inertes. • Préserver les surfaces agricoles et forestières en limitant l'implantation d'installations de gestion des déchets du BTP dans ces zones. • Favoriser l'intégration des futures infrastructures dans des zones permettant des synergies avec d'autres activités (échanges de matière et d'énergie) et limitant la consommation d'espaces naturels et les nuisances aux riverains.	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-dimensions	Impact(s) de la gestion des déchets	Enjeu(x) identifié(s) lié(s) à la gestion des déchets	Priorité
		3) Les dépôts sauvages peuvent occasionner des transferts de pollution dans les sols.	• Limiter les dépôts sauvages	Moyen
RESSOURCES	Énergie	La gestion actuelle des déchets du BTP ne génère pas d'excédent énergétique. Le département possède une forte dépendance énergétique.	• Optimiser le transport des déchets en appliquant le principe de proximité de traitement, • Favoriser la production de matières premières secondaires à partir des déchets, et en assurer les débouchés, • Favoriser l'utilisation de transports alternatifs (ferroviaire, maritimo-fluvial…).	Fort
	Matières premières et secondaires	La gestion des déchets possède un rôle important de création de matières premières secondaires en substitution de matériaux neufs (granulats, métaux, plastique, cartons, bois…).	• Favoriser la production de matières premières secondaires à partir des déchets du BTP et en particulier les inertes. • Développer le taux d'incorporation de matières recyclées dans les matériaux neufs • Promouvoir la durabilité des constructions neuves et anciennes.	Fort
	Eau	Le système de gestion des déchets du BTP des Bouches-du-Rhône consomme peu d'eau. Il convient cependant de maintenir les efforts de maîtrise de la consommation	• Maîtriser l'utilisation de la ressource en eau en favorisant d'une part le recyclage des eaux et le recours aux eaux pluviales et d'autre part le recyclage des matériaux non dangereux issus de chantiers du BTP.	Faible
NUISANCES	Bruits	Le système de gestion des déchets du BTP occasionne d'une part un trafic routier non négligeable et d'autre part du bruit pour les riverains. Notamment les opérations de transport, de tri, de valorisation et de stockage.	• Contribuer à la diminution du bruit lié au transport et à la valorisation et au stockage des déchets. • Réduire le trafic routier en optimisant le transport des déchets par le principe de proximité. • Réduction de la production des déchets par la prévention.	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-dimensions	Impact(s) de la gestion des déchets	Enjeu(x) identifié(s) lié(s) à la gestion des déchets	Priorité
	Odeurs, poussières	Les installations concernées par ce type de nuisances sont les installations à l'air libre, telles que certaines plates-formes de compostage et les centres de stockage.	• Contribuer à la diminution des émissions de poussières liées à la valorisation et au stockage des déchets inertes. • Contribuer à la diminution des odeurs liées au traitement des déchets non dangereux issus de chantiers du BTP. • Réduction de la production des déchets par la prévention.	Moyen
RISQUES SANITAIRES	Risques sanitaires	La gestion des déchets émet des substances dans l'eau et dans l'air susceptibles de porter atteinte à la santé humaine (particules, COVm, métaux lourds…)	• Optimiser le transport des déchets en appliquant le principe de proximité de traitement. • Réduction de la production des déchets par la prévention. • Maîtriser les émissions de poussières des installations de gestion des déchets. • Optimisation de la collecte séparative des déchets dangereux des chantiers.	Moyen
ESPACES NATURELS, SITES ET PAYSAGES	Biodiversité et milieux naturels	Les infrastructures de gestion des déchets du BTP consomment de l'espace. Les dépôts sauvages sont des sources potentielles de pollutions. Le recyclage de matériaux inertes permet de limiter l'extraction de ressources minérales locales.	• Développer l'utilisation et le recyclage de matériaux inertes secondaires dans les matériaux de construction. • Préserver la biodiversité du département en limitant la fragmentation du territoire et les rejets de substances. • Intégrer les futures infrastructures dans des zones d'activités existantes et déjà desservies par un réseau adéquat afin de limiter la consommation d'espaces naturels.	Moyen
	Patrimoine bâti et paysager	Les infrastructures de gestion des déchets du BTP peuvent modifier les paysages. La réhabilitation de carrières ou d'installations de stockage par des déchets inertes permet une remise en état tant naturel que paysager de ces installations en fin d'exploitation	• Préserver le patrimoine bâti et paysager des Bouches-du-Rhône en favorisant la localisation et l'intégration paysagère des sites de valorisation des déchets.	Moyen

Tableau 1 : Principaux enjeux de la prévention et de la gestion des Déchets issus des chantiers du BTP dans les Bouches-du-Rhône

2.2. Évolution probable de l'environnement dans le cas où le Plan ne serait pas mis en œuvre

Les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement dans le cas où le Plan ne serait pas mis en œuvre, consistent ici en l'évaluation environnementale d'un scénario dit « zéro » ou « laisser-faire». On considère pour ce scénario que la gestion future des Déchets issus des chantiers du BTP (2015-2027) sera identique à celle de l'état des lieux (2014), mais en tenant compte toutefois des hypothèses d'évolution probable du gisement qui ont été retenues par le Plan.

2.2.1. *Présentation générale du scénario « laisser-faire»*

La définition des perspectives d'évolution de l'état de l'environnement dans le cas où le Plan ne serait pas mis en œuvre, comprend ici l'évaluation environnementale d'un scénario dit « laisser-faire ».
Ce scénario « laisser-faire » consiste en une gestion départementale des déchets issus des chantiers du BTP identique à celle de l'état des lieux (2014), mais qui tient compte toutefois des hypothèses d'évolution probable du gisement qui ont été retenues par le Plan :

- à ratios de production de déchets pour les activités du BTP constants
- liés aux perspectives d'évolution démographiques et économiques (base de données OMPHALE de l'INSEE, éléments issus de l'étude « Var 2030»)
- si le Plan n'était pas mis en oeuvre (pas de correctif apportés) aux tendances constatées.

	Flux de déchets Du BTP Sur la base du Ratio de 2,68 Tonne/an/habitant			Flux d'inertes (89% du flux Global)		
BASSINS	En 2015	En 2021	En 2027	En 2015	En 2021	En 2027
Aups	21 869	23 214	24 641	19 463	20 660	21 931
Artuby Dracénie	286 739	304 373	323 092	255 197	270 892	287 552
Barjols Haut Var Ver	69 870	74 167	78 729	62 185	66 009	70 068
Cœur du Var	109 864	116 621	123 793	97 779	103 792	110 176
Golfe de Saint Tropez	151 554	160 875	170 768	134 883	143 178	151 984
Fayence	73 094	77 590	82 361	65 054	69 055	73 302
Fréjus Saint Raphaël	295 684	313 869	333 172	263 159	279 343	296 523
Saint Maximin Provence Verte	241 760	256 628	272 411	215 167	228 399	242 446
Toulon Est	814 747	864 854	918 042	725 125	769 720	817 058
Toulon Ouest	720 955	765 294	812 359	641 650	681 111	723 000
VAR	2 786 136	2 957 483	3 139 369	2 479 661	2 632 160	2 794 038

Tableau 2 : Perspectives d'évolution quantitative de la production de déchets inertes du BTP à l'horizon 6 ans (2021) et de 12 ans (2027)

Dans le scénario « laisser-faire », aucun objectif relatif aux mesures de valorisation matière des déchets du BTP n'est pris en compte, ni aucune amélioration de la traçabilité des déchets.
Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets en filières de valorisation et en stockage du scénario « Laisser-faire » ou ne pas faire plus.

Effets attendus :

- Les tonnages de déchets issus des chantiers à traiter dans des installations augmenteront globalement (+ 315 000 tonnes)
- Les collectes de déchets du BTP seront plus nombreuses, car il y aura plus de tonnages produits.
- Les consommations d'énergie (traitement) et de produits pétroliers (traitement et transport) devraient être plus importantes du fait de l'accroissement des transports et des quantités à traiter.

	2014	2021	2027
Inertes en filière de valorisation hors recyclage	1 626 000 t	1 726 354 t	1 832 612 t
Inertes en filière de recyclage	444 000 t	471 403 t	500 418 t
Inertes stockés en ISDI	409 000 t	434 243 t	460 971 t
Total inertes	**2 479 000 t**	**2 632 000 t**	**2 794 000 t**

Tableau 3 : Quantités de Déchets Inertes par filières de traitement pour le scénario « Laisser-faire »

2.2.2. *Effets notables probables sur l'environnement du scénario « laisser-faire»*

Au niveau des impacts environnementaux, si aucun plan n'était mis en œuvre, la gestion des déchets issus de chantiers du BTP sur le territoire départemental verra :

- L'accroissement des gisements, qui nécessitera plus de transport et de moyens de traitement.il engendrera de fait :
  - plus de consommation d'énergie non renouvelable, notamment sous forme de produits pétroliers (fioul et diesel) pour le transport et le traitement.
  - plus d'émissions de substances dans l'air (combustion des produits pétroliers pour le transport et le traitement) et notamment de gaz à effet de serre.
  - plus de nuisances (trafic, bruit, émissions dans l'air) liées aux transports.
- Un manque d'objectif de valorisation matière des déchets, en particulier des déchets inertes issus de la démolition. Le faible taux de production de matériaux secondaires (granulats et enrobés) ne permettra pas de limiter la consommation de matériaux neufs issus de l'extraction en carrières et donc de réduire les pressions sur les ressources non renouvelables du sol.
- La fermeture progressive des carrières, qui engendrera un transfert de flux de déchets inertes d'une filière de valorisation (réhabilitation de carrières) vers une filière de stockage (ISDI). Sans objectifs de valorisation supplémentaires, cette mise en stockage nécessitera la création d'un nombre important d'ISDI. Ces créations d'installations nouvelles engendreront aux vues de la couverture du département par des dispositifs réglementaires de protection (NATURA 2000, ZNIEFF, sites classés…) :
  - des nuisances sonores et des émissions de poussières dans des lieux où historiquement elles n'existaient pas.
  - une plus grande proximité avec les zones habitées, ou une dégradation des espaces naturels, patrimoniaux et paysagers.

- La fermeture des carrières accueillant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement qui devrait également engendrer une perte de débouchés pour la prise en charge des déchets du BTP et ainsi une augmentation potentielle des dépôts sauvages. Or, ces dépôts peuvent contenir des déchets dangereux (amiante, peintures, solvants…). La présence de ces déchets peut occasionner des transferts de pollution dans les sols et les eaux.

3. Scénarios de prévention et de Gestion des déchets issus de chantiers du BTP envisageables

3.1. Description des scénarios potentiels

La Commission Consultative de d'Élaboration et de Suivi du Plan a fait le choix d'étudier un scénario volontariste basé sur les objectifs suivants :

- Eradiquer les déchets BTP déposés hors installations régulières
- Viser 85% a minima de taux de déchets valorisés
- Augmenter significativement la part du recyclage dans la filière de valorisation, viser 50%
- Limiter le taux de déchets inertes stockés de façon définitive en ISDI à 10%, en réservant les ISDI aux déchets inertes non valorisables (ou "déchets ultimes")
- Proposer une trame d'installations assurant un point de dépôt proche de tout chantier – la référence à atteindre étant de 15km. Atteindre un maillage de 25km pour les centres de tri.
- Créer des installations nouvelles sur les territoires pour lesquels il est nécessaire de combler les lacunes actuelles de la filière

	2014	2021	2027
Inertes en filière de valorisation hors recyclage	1 626 000 t	1 394 906 t	1 117 600 t
Inertes en filière de recyclage	444 000 t	894 934 t	1 397 000 t
Inertes stockés en ISDI	409 000 t	342 160 t	279 400 t
Total inertes	**2 479 000 t**	**2 632 000 t**	**2 794 000 t**

Tableau 4 : Synthèse des flux de matériaux inertes attendus dans le cadre du scénario volontariste à l'échéance 6 et 12 ans

3.2. Comparaison des scénarios potentiels

Le scénario volontariste est comparé, ci-après, avec le scénario « laisser-faire » qui correspond au cas où aucun plan ne serait mis en œuvre. **Les données utilisées pour cette comparaison sont issues des hypothèses et prospectives d'évolutions de la production des déchets prenant en compte les évolutions démographiques retenus dans le cadre du présent Plan**.

Il ressort de l'analyse comparative des scénarios, que, le scénario envisagé et dit volontariste permettrait la mise en œuvre d'un Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP qui améliorerait globalement l'impact environnemental de la gestion départementale.

Il est possible de synthétiser les deux scénarios sous forme du tableau suivant :

	Scénario « laisser faire »	Scénario volontariste
Sites et sols pollués	-	+ **Si bonne implantation des sites**
Énergie	-	+
Ressources en eau	-	+
Matières premières secondaires	-	+
Effet de serre	-	+
Qualité de l'air	-	+
Qualité des eaux	-	+
Nuisances	-	+ **Si bonne implantation des sites**
Paysages et espaces naturels	-	+ **Si bonne implantation des sites**
Risques sanitaires	-	+
Légende = Impact par rapport au scénario « Laisser faire »	- = effets négatif par rapport à la gestion actuelle	+ = Amélioration des impacts environnementaux par rapport à la gestion actuelle

Tableau 5 : Synthèse comparative des scénarios

4. Effets notables probables du Plan sur l'environnement

4.1. Rappel des objectifs quantitatifs du Plan

Les objectifs quantitatifs du Plan ont été définis comme suit :

- Eradiquer les déchets BTP déposés hors installations régulières
- Viser 85% a minima de taux de déchets valorisés
- Augmenter significativement la part du recyclage dans la filière de valorisation, viser 50%
- Limiter le taux de déchets inertes stockés de façon définitive en ISDI à 10%, en réservant les ISDI aux déchets inertes non valorisables (ou "déchets ultimes")
- Proposer une trame d'installations assurant un point de dépôt proche de tout chantier – la référence à atteindre étant de 15km. Atteindre un maillage de 25km pour les centres de tri.
- Créer des installations nouvelles sur les territoires pour lesquels il est nécessaire de combler les lacunes actuelles de la filière

	2014	2021	2027
Inertes en filière de valorisation hors recyclage	1 626 000 t	1 394 906 t	1 117 600 t
Inertes en filière de recyclage	444 000 t	894 934 t	1 397 000 t
Inertes stockés en ISDI	409 000 t	342 160 t	279 400 t
Total inertes	**2 479 000 t**	**2 632 000 t**	**2 794 000 t**

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des objectifs du Plan

4.2. Effets notables probables du Plan sur l'Environnement

L'analyse des effets du scénario retenu par le Plan a montré qu'il permettra de réduire globalement les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement. Cette réduction des émissions proviendra essentiellement de la diminution générale des tonnages transportés traités ainsi que de l'amélioration de la valorisation matière, du fait des objectifs de prévention et de limitation de mise en stockage retenus.

Ce constat est particulièrement visible lorsqu'on compare les prévisions du Plan pour 2027 à l'état initial de la gestion des déchets issus des chantiers du BTP quant aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (cf. graphiques ci-après).

Les valeurs négatives, qui apparaissent dans le graphique suivant, représentent des émissions et des consommations « évitées ».

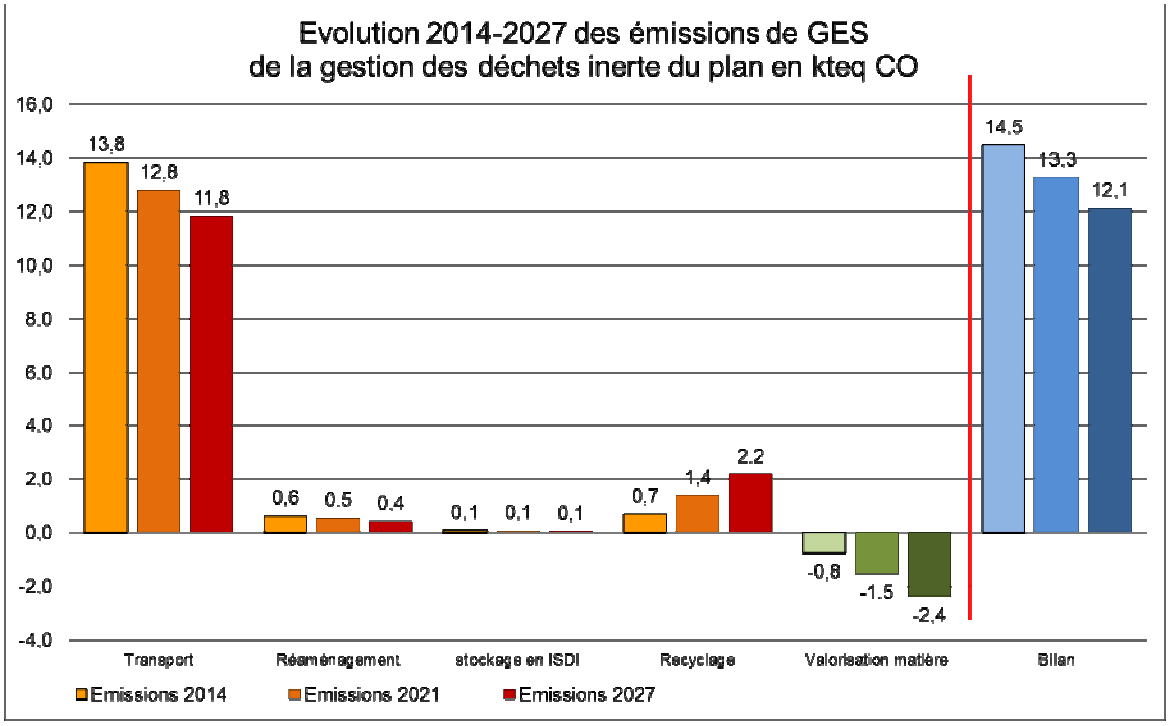

Figure 1 : Bilan des émissions de GES de la gestion des déchets issus des chantiers du BTP en 2014, 2021 et en 2027

Cette analyse a identifié certaines dimensions environnementales pour lesquelles le Plan aura des impacts :

- L'émission supplémentaire dans l'air de N_2O (protoxyde d'azote) : due à l'augmentation de la consommation d'électricité pour la préparation des déchets en vue d'une valorisation matière (chaîne de tri, concassage, criblage…) du fait d'objectifs de recyclage importants,
- La consommation de sol pour la création d'installations de recyclage et de stockage des déchets,
- L'apparition potentielle (selon l'implantation) de nouvelles zones de nuisances sonores et d'émissions de poussières du fait de la création de ces nouvelles installations de recyclage et de stockage,
- La dégradation potentielle (selon l'implantation) d'espaces naturels, patrimoniaux et paysagers par la création des nouvelles installations de recyclage et de stockage.

5. Mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur l'environnement prévues par le Plan

La gestion des déchets, comme toute activité humaine, génère des impacts sur l'environnement. Mais elle doit être considérée comme un moyen de protection de cet environnement puisqu'elle permet de limiter les impacts qui seraient générés si rien n'était mis en œuvre.
Comme le paragraphe précédent l'a indiqué, le Plan, de par les objectifs qu'il fixe, permet de réduire les impacts sur l'environnement de manière plus importante que la gestion actuelle.
Il permet également de répondre aux enjeux environnementaux qui ont été soulevés par l'état initial et ce pour l'ensemble des dimensions de l'environnement.
Néanmoins, le rapport environnemental propose d'encadrer la mise en œuvre du Plan par des mesures de protection complémentaires. Il préconise en ce sens les mesures détaillées ci-après.

5.1.1. *Mesures concernant les installations à créer*

Les installations qui seront créées devront s'engager dans les démarches suivantes :

- Certification environnementale,
- Anticipation des risques naturels et technologiques dans le choix de leur implantation,
- Intégration paysagère.

Le choix d'un site doit satisfaire à la réglementation en vigueur dont il relève et en particulier aux documents d'urbanisme. Toutefois devront être pris en compte les critères suivants :

- Privilégier les secteurs sans enjeux environnementaux majeurs directs,
- Privilégier les zones d'activités économiques, industrielles et portuaires,
- Privilégier le principe de proximité et la limitation des transports,
- Privilégier les transports alternatifs à la route.

5.1.2. *Mesures concernant l'exploitation des installations existantes et à venir*

Afin de réduire les impacts des installations sur leur environnement immédiat et en particulier les nuisances qu'elles peuvent générer, le rapport environnement préconise que l'exploitation de ces sites mette en œuvre les moyens nécessaires afin de :

- Éviter les nuisances sonores et les émissions de poussières (respect des horaires, systèmes d'aspersion,…),
- Éviter les envols de déchets (en particulier non dangereux) lors du tri et des stockages définitifs et temporaires.

5.1.3. *Mesures concernant les ressources naturelles et énergétiques*

Afin de limiter au maximum la dépendance énergétique du département, mais également de préserver les ressources naturelles non renouvelables qu'elles soient locales ou non, le rapport environnemental préconise de :

- Optimiser au maximum les process de valorisation des déchets (performances des chaînes de tri des déchets issus de chantiers du BTP, concassage, criblage,..),
- D'intégrer les possibilités locales d'utilisation de l'énergie (réseaux de chaleur,…),
- Limiter les consommations de ressources lors de la création des installations (bâtiments à empreinte carbone faible…), mais également de l'exploitation (eaux, électricité, gaz, fioul…).

5.1.4. *Mesures concernant l'optimisation des transports*

Le mode de transport des déchets issus des chantiers du BTP dépend fortement des caractéristiques intrinsèques des déchets et des infrastructures disponibles sur le territoire. Toutefois devront être pris en compte, lors du choix d'un site de traitement et du mode de transport des déchets et des matériaux, les critères suivants :

- Privilégier les transports alternatifs à la route (ferroviaire, maritime…),
- Privilégier les sites de proximité et la limitation des transports,
- Privilégier le double fret, permettant par exemple de livrer des matériaux recyclés sur chantier et de repartir charger de déchets,
- Privilégier la réutilisation sur site des déchets, en particuliers les déblais et remblais.

5.1.5. *Mesures visant à limiter les dépôts sauvages de déchets du BTP*

Afin de limiter les impacts sur environnement induits par les dépôts sauvages potentiels, le rapport environnement préconise que les moyens suivant soient mis en œuvre par les acteurs concernés :

- Adapter les horaires des installations réceptionnant des déchets du BTP (plateformes, déchèteries…), aux nouveaux modes de vie, de travail et de consommation.
- Renforcer le maillage d'installations acceptant les inertes et gravats.
- Harmoniser les modalités financières de collecte et d'accueil des professionnels par les installations réceptionnant des déchets du BTP.
- Renforcer les moyens communaux de police de l'environnement.
- Poursuivre les efforts de contrôle par la DREAL.

6. Méthodologie de suivi environnemental de la mise en œuvre du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du BTP

Liste des indicateurs environnementaux de suivi du Plan

Le tableau suivant présente la liste des indicateurs retenus a minima pour le suivi environnemental de la mise en œuvre du Plan :

Indicateurs environnementaux	Unité
Camion : Kilomètres parcourus pour la collecte des Déchets du BTP	km
Train : Kilomètres parcourus pour la collecte des Déchets du BTP	km
Taux de valorisation matière des Déchets Inertes	%
Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes	%
Quantité de déchets inertes stockés en ISDI	tonnes
Quantité de déchets non dangereux non inertes stockés	tonnes
Émissions de polluants dans l'air	Suivant l'élément
Émissions de polluants dans l'eau	Suivant l'élément
Bilan des Gaz à Effet de Serre	Kteq CO_2/an
Consommation d'énergie	kTep/an

Tableau 7 : Liste des indicateurs environnementaux retenus dans le cadre du suivi du Plan

7. Conclusion

Les objectifs, du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus des chantiers du BTP du Var, ont été définis de manière ambitieuse au regard de la situation actuelle de la gestion des déchets issus des chantiers du BTP et des enjeux environnementaux du territoire.

Les axes stratégiques, tels que la densification du réseau d'installations de valorisation et de stockage des déchets issus des chantiers du BTP, mais surtout les mesures supplémentaires de prévention de la production des déchets et d'amélioration des performances de valorisation, permettront de limiter dans les années à venir les effets environnementaux de la gestion des déchets issus des chantiers du BTP, en assurant une gestion de proximité et une autonomie du territoire départemental.